Stage en Bac Pro et handicap

Par **Menflying**, le **26/11/2022** à **11:34**

Bonjour,

Je suis actuellement en formation Bac Pro maintenance aéronautique option systèmes (GRETA). J'ai 50 ans et le statut de travailleur handicapé (Mucoviscidose + greffe bi-pulmonaire). Je viens de commencer mon premier stage en entreprise et au bout de 4 jours, j'ai été hospitalisé en pneumonie pendant 15 jours suite à une surinfection pulmonaire. J'ai repris mon stage le lendemain que je vais devoir prolonger pour rattraper le temps perdu. J'aurai moins de vacances de ce fait Heureusement, mon patron est compréhensif.

Mon problème et que je dois faire encore un stage de 2 mois entre février et avril et que je n'ai plus les moyens financiers de me déplacer loin et d'assurer le stage. A chaque fois que je suis malade et hospitalisé, je suis bloqué en chambre et je ne peux pas faire les démarches de demande d'indemnités journalières et que l'hôpital ne le fait pas non plus. Donc, je ne suis jamais indemnisé et c'est la deuxième fois depuis que j'ai repris les études. J'ai beau faire appel des décisions, je perds tout le temps et du coup je ne me met plus en arrêt maladie et ça devient l'enfer de me soigner et suivre les cours.

Je suis démoralisé : je dois prendre sur mes économies pour continuer ma formation et mes stages. De plus, je n'arrive jamais à avoir un stage proche de là où je vie. Ce coup-ci j'ai été accepté en stage à Aix-en-provence, alors que j'habite à Morlaix en Bretagne...

Je n'y arrive plus et je ne sais pas quoi faire pour que cela tourne rond. La sécu ne veut rien savoir, l'école ne peut rien faire, et l'académie exige que je parte en stage pour valider mon année.

J'ai quel recours pour pouvoir percevoir mes indemnités d'arrêt maladie ?

Cordialement,

Régis

Par **Lorella**, le **26/11/2022** à **11:57**

Bonjour,

J essaie de comprendre votre situation juridique.

Vous avez 50 ans avec une RQTH et vous suivez une formation au GRETA de MORLAIX. Cette formation. Vous êtes rémunéré pendant votre formation ? par qui ? C est quel dispositif ? Contrat de professionnalisation ? combien de temps est réservé en entreprise ?

Par **Menflying**, le **26/11/2022** à **12:04**

Bonjour,

Je suis rémunéré par la Région Bretagne au titre de la formation professionnelle pour adultes.

Il y a une présence en stage professionnelle de 6 semaines obligatoire pour le premier stage et 8 semaines pour le second.

Avec mes remerciements.

régis

Par **Lorella**, le **26/11/2022** à **13:04**

bonjour

OK

Votre statut est celui de stagiaire de la formation professionnelle.

Vous êtes affilié à la sécurité sociale, je suppose. Vous avez dû fournir au GRETA une copie de votre attestation de droit à l assurance maladie. Vous avez droit à une protection sociale en cas de maladie ou accident du travail pendant votre formation.

En cas d arrêt maladie délivré par un médecin, vous devez transmettre ce document dans les 48 h au GRETA et à la Sécurité sociale. La Sécurité sociale n indemnise pas les 3 premiers jours, délai de carence. Ensuite elle verse des IJ. La Région peut verser des IJ complémentaires. Pour cela, le stagiaire doit remettre le bordereau des IJSS à l organisme de formation pour qu il le transmette à la Région. La sécurite sociale tient compte de la rémunération des 3 derniers mois avant l arrêt en faisant la moyenne et verse 50 % de celle-ci.

Dans votre cas, vous avez été hospitalisé en urgence. C est votre bulletin d hospitalisation qui fait office d arrêt de travail. Si votre état de santé ne vous permet pas d effectuer cette démarche, c est à l hôpital d effectuer les démarches nécesssaires. Dans votre cas, c est évident que vous ne pouviez pas le faire dans les délais impartis. 15 jours d hospitalisation. Lorsque vous avez quitté l hopital, on vous a délivré un bon de sortie que vous devez adresser à la sécurité sociale dans les plus brefs délais.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Dites moi ce qui a été fait en termes de demarches et par qui.

Par **Lorella**, le **26/11/2022** à **13:18**

Maintenant passons à vos frais de formation.

Vous pouvez demander à la Région une aide à la mobilité, à la restauration et à l hébergement. Renseignez-vous auprès de la Région Bretagne pour connaître les démarches à suivre. Je suis étonnée que le GRETA ne vous ait pas informé de cela. Ce n est pas aux stagaires de payer tous ces frais. Vous êtes mal accompagné. Vu les frais que vous évoqués, il y a de quoi abandonner la formation.

Par **Menflying**, le **26/11/2022** à **19:45**

La région nous verse des frais d'hébergement et de déplacement tous les mois en fonction de la distance qui nous sépare de nos foyers. Dans mon cas, je n'ai pas de domicile autre que là où je vais pour être en formation. Donc à chaque fois j'indique ma nouvelle adresse.

Tous mes collègues doivent assumer des frais de déplacement en stage. C'est comme ça, cela inclus le déplacement, le logement. Pour certains qui ont déjà pris un logement à Morlaix, ils cumulent avec leur domicile initial, plus le logement en stage.

Le gouvernement nous a foutu dans la merde avec les stages obligatoire. On a tous eu un mal fou pour trouver un stage. Et rarement où on voulait et dans le secteur que l'on souhaitait. La plupart se trouvent en aéroclub à faire un peu de maintenance, alors que notre formation nous forme à travailler sur Airbus ou Boeing. Mais les entreprises se sont précipités sur les apprentis et ne veulent plus prendre de stagiaires. Dun stup on va où on veux bien de nous, et parfois très loin comme moi (1000 km).

Pour ce qui est de mon hospitalisation, j'ai envoyé ce matin le bulletin de situation à la sécurité sociale de Morlaix, mais je pense que je n'aurai pas d'IJ, car c'est 15 jours après mon entrée à l'hôpital. L'hôpital n'ayant rien fait depuis mon entrée (Hôpital Nord à Marseille), en plein dans les quartiers nord.

Par **Lorella**, le **27/11/2022** à **10:18**

Les aides de la Région sont versées en fonction des revenus et il est tenu compte des revenus du conjoint le cas échéant. Certains stagiaires peuvent en bénéficier et d autres non.

Frais de déplacement domicile organisme de formation ou domicile entreprise (c est en fonction du nombre de km. Si la distance est de 5 km, il n y a pas d aide. A voir quel est le nombre minimal de km par trajet. Mais qu en est il du trajet de Morlaix à votre lieu de travail (Aix en Provence) ? C est quand même très loin et donc coûteux !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Frais de repas aussi vous pouvez en bénéficier. C est un forfait. A voir en fonction des revenus.

[quote]
Le gouvernement nous a foutu dans la merde avec les stages obligatoire. On a tous eu un mal fou pour trouver un stage. Et rarement où on voulait et dans le secteur que l'on souhaitait. La plupart se trouvent en aéroclub à faire un peu de maintenance, alors que notre formation nous forme à travailler sur Airbus ou Boeing. Mais les entreprises se sont précipités sur les apprentis et ne veulent plus prendre de stagiaires. Dun stup on va où on veux bien de nous, et parfois très loin comme moi (1000 km).

[/quote]

il y a une concurrence importante avec tous les contrats formation/emploi. Derrière tout cela, il y a des aides et des exonérations pour les employeurs. C est un mercato low cost.

Par **Lorella**, le **27/11/2022** à **10:30**

[quote]
Pour ce qui est de mon hospitalisation, j'ai envoyé ce matin le bulletin de situation à la sécurité sociale de Morlaix, mais je pense que je n'aurai pas d'IJ, car c'est 15 jours après mon entrée à l'hôpital. L'hôpital n'ayant rien fait depuis mon entrée (Hôpital Nord à Marseille), en plein dans les quartiers nord.

[/quote]
Dans un 1er temps, prenez rdv avec la sécurité sociale. Voyez sur votre compte ameli - Mon agenda - prendre un rendez vous et selectionnez le motif. Je ne sais pas si c est un rdv physique ou téléphonique. Expliquez que vous n étiez pas en mesure d effectuer les démarches en raison de votre santé, que cet hôpital n a pas fait les démarches à votre place, que vous demandez à ce que vos IJSS vous soient versées.

Par **Menflying**, le **27/11/2022** à **10:31**

En tout cas merci pour ces précisions. Je vais voir en remontant ce que je peux espérer comme aide. De son côté le GRETA nous a remis la documentation nécessaire par rapport a nos revenus. Mais j'ai déjà eu une mauvaise expérience avec la région Normandie l'année dernière lorsque j'étais en formation près de Rouen dans un ESRP. Le crédo c'était débrouille toi tout seul dans cet établissement pour handicapés. J'ai était malade en mai, j'ai était indemnisé 1,7O€ par jour par la sécu et j'ai perdu la rémunération de la Région à cet occasion. Je n'ai plus eu les moyens d'aller au deuxième stage (Montauban). J'ai cherché rapidement un stage localement (durant deux semaines), mais je n'ai rien trouvé. L'école ne m'a pas aidé à trouver un stage (faut le faire pour un établissement pour handicapés quand

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

même !). J'ai perdu la rémunération de la région Normandie en juillet.

Alors qu'au GRETA, les profs et les secrétaires se sont démenées pour trouver un stage à ceux qui n'en avaient pas encore trouvé. Du coup, tout le monde est parti en stage. Moralité, je suis bien content d'être en milieu ordinaire...

Par **Lorella**, le **27/11/2022** à **10:41**

C est édifiant de lire votre témoignage sur la maltraitance que vous avez subie à Rouen.

Par **Menflying**, le **27/11/2022** à **12:26**

Je ne dirais pas que c'est de la maltraitance, mais du mépris. C'est parti du fait que j'ai écris au directeur pour témoigner d'une agression qui avait eu lieu en atelier et que tout le monde prenait à la légère (psychologues notamment). C'était une récidive : une semaine auparavant, l'agresseur avait frappé la jeune femme et avait été séparé par le prof. Cette fois-là, il a essayé de la frapper avec un serre-joint de menuisier, il a été arrêté dans son élan par le prof. Moi, ça m'a traumatisé, j'ai vue la jeune femme morte, la scène s'est passé à un mètre de mon établi.

Le lendemain en entrant en cours, j'ai vu l'agresseur et j'ai eu un malaise, le coeur qui battait à fond. Direction l'hôpital où on a soupçonné un ptsd. Finalement j'ai eu un arrêt maladie de deux semaines car à l'hôpital on a estimé que je devais m'éloigner de l'établissement.

Je me suis plein au directeur et à la direction nationale de l'EPNAK du laxisme de la discipline. J'ai écris à la MDPH, à tout le monde pour dénoncer la façon de gérer la discipline dans cet établissement (qui au passage nous rabattait les oreilles sur le harcèlement, la laïcité et tous les totems à la mode). Mais dans les faits, la jeune femme victime n'a pas été soutenue et l'agresseur a été mis à pied 1 jour sans rémunération. Moi j'ai perdu 15 jours de rémunération et j'ai eu 1,70€ par jour d'IJ.

Au final, j'étais dépité, j'ai décidé de ne plus revenir dans l'établissement. J'y suis allé pour passer mon CAP que j'ai eu. Et j'ai décidé de me réorienter dans la mécanique aéronautique en milieu ordinaire pour ne plus avoir à faire à tous ces dingues et au autres dingues qui les encadrent.

Je suis donc heureux dans ma formation au GRETA de Morlaix. Les profs sont bons et c'est super intéressant, mais difficile. Mon seul problème c'est de gérer ma santé. Sinon, hormis cela tout va bien. Mes collègues de classe sont des adultes comme on en croise partout en reconversion professionnelle et on s'entend bien.

Par **Lorella**, le **27/11/2022** à **12:47**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

La maltraitance a différentes formes.

https://alma-paris.org/definition-de-la-maltraitance/

[quote]
Je suis donc heureux dans ma formation au GRETA de Morlaix. Les profs sont bons et c'est super intéressant, mais difficile. Mon seul problème c'est de gérer ma santé. Sinon, hormis cela tout va bien. Mes collègues de classe sont des adultes comme on en croise partout en reconversion professionnelle et on s'entend bien.

[/quote]
Je suis contente pour vous.

Avez-vous vu mon message pour la sécurité sociale un peu plus haut ?

Par **Menflying**, le **27/11/2022** à **19:15**

Oui j'ai vu. A Morlaix, pas besoin d'aller sur le net pour prendre rendez-vous. Ils sont plus disponibles qu'ailleurs. Il suffit d'aller à l'agence pour prendre rendez-vous. Mais sans visibilité sur mon planning de la rentrée, je ne peux pas prendre rendez-vous.

Par **Lorella**, le **27/11/2022** à **20:34**

[quote]
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. CPAM Morlaix

[/quote]
Essayez de les joindre au tél pendant votre pause déjeuner.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/11/2022** à **06:11**

Bonjour

Désolé si mon message ne fait pas avancer le schmilblick, mais je suis choqué par le fait qu'aucune réelle sanction n'ait été prise à l'encontre de l'agresseur.
Là il y avait clairement un motif d'exclusion définitive.
La victime pourrait porter plainte contre son agresseur ainsi que contre l'établissement car la deuxième agression n'aurait jamais due se produire.

Par **Lorella**, le **28/11/2022** à **12:17**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Acronyme que menflying a cité : ptsd

En fait c est TSPT : trouble de stress post-traumatique. C est un trouble qui survient après un évèment traumatisant.

https://www.inserm.fr/dossier/troubles-stress-post-traumatique/#:~:text=Les%20troubles%20du%20stress%20post,vie%20personnelle%2C%20sociale%2

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/11/2022** à **13:19**

[quote]
En fait c est TSPT : trouble de stress post-traumatique. C est un trouble qui survient après un évèment traumatisant.

[/quote]
Effectivement ! PTSD, c'est l'acronyme anglais pour Post Traumatic Stress Disorder.
La première fois que ce symptôme a été reconnu, c'était pour des vétérans de la guerre du Vietnam (il aura fallu tout même attendre les années 80)
https://www.publichealth.va.gov/exposures/publications/agent-orange/agent-orange-summer-2015/nvvls.asp

Par **Lorella**, le **28/11/2022** à **13:30**

ok Isidore.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés